



Avis de la Municipalité

DÉCISIONS DU CONSEIL COMMUNAL

En vertu des dispositions des articles 109 et suivants de la Loi cantonale du 16 mai 1989 sur l'exercice des droits politiques, nous informons les citoyens et les citoyennes que, dans sa séance du 10 avril 2019, le Conseil communal, sous la présidence de Monsieur René Piller, a décidé :

- d'accepter le préavis municipal n°02/19 concernant l'informatisation de la location des salles communales avec un amendement ;
- d'accepter le règlement communal concernant la prévoyance professionnelle des membres de la Municipalité (RPPM) avec un amendement ;
- d'accepter le préavis municipal n°03/19 concernant la requalification du tronçon de la route cantonale RC1A - Étape 3 (secteur Tir Fédéral - Venoge).

Le Secrétaire :

A handwritten signature in blue ink, appearing to be 'N. Ray', is written over the printed name. The signature is stylized and somewhat abstract, with several loops and a long horizontal stroke.

N. Ray

Saint-Sulpice, le 11 avril 2019